

## Fiche 2

### Fiche de constitution d'un dossier pour la délivrance d'un certificat d'agrément pour les véhicules transportant des marchandises dangereuses

**DRIEAT Île-de-France**

Direction régionale et interdépartementale de  
l'environnement, de l'aménagement et des transports

#### **VÉHICULES CONCERNÉS**

Première mise en circulation des véhicules porteurs, ou remorqués porteurs de  
citernes fixes ou démontables  
Renouvellement d'un certificat d'agrément

#### **NATURE DU DOSSIER TECHNIQUE À CONSTITUER**

- Pièce 1 Demande de certificat d'agrément (cf. modèle en annexe 1)
- Pièce 2 Certificat d'immatriculation du véhicule
- Pièce 3 Certificat de conformité européen (COC) selon le règlement (UE) 2018/858 (anciennement directive 2007/46/CE) (déclaration de conformité du constructeur du véhicule requise dans le cas où le COC n'indique pas les désignations du véhicule ou notice descriptive des équipements ADR, procès-verbal de réception et certificat de conformité du véhicule
- Pièce 4 Pour les véhicules réceptionnés par type : notice descriptive des équipements ADR (barré orange) du véhicule complet ou complété, procès-verbal de réception par type certificat de conformité  
  
Pour les véhicules réceptionnés à titre isolé : notice descriptive des équipements ADR (barré orange) du véhicule complet ou complété, procès-verbal de réception à titre isolé
- Pièce 5 Pour les citernes réceptionnées par type : la notice descriptive de la citerne barrée jaune, procès-verbal de réception par type, certificat de conformité et liste des matières autorisées pour les citernes concernées  
  
Pour les citernes réceptionnées à titre isolé : la notice descriptive de la citerne barrée jaune, procès-verbal de réception à titre isolé et liste des matières autorisées pour les citernes concernées
- Pièce 6 Attestation de contrôle de la citerne à jour
- Pièce 7 Procès-verbal d'épreuve des flexibles le cas échéant
- Pièce 8 Attestation du constructeur relative au respect du 9.7.5.1, et pour les véhicules-citernes concernés du 9.7.5.2 (R111), sur la stabilité des véhicules
- Pièce 9 Ancien certificat d'agrément le cas échéant
- Pièce 10 Contrôle technique à jour le cas échéant

## **RECOMMANDATIONS**

*L'instruction du dossier repose sur la fourniture de photocopies parfaitement lisibles.*

*Pour les véhicules munis de citernes démontables les pièces 5 à 8 ne sont pas fournies.*

*Le rendez-vous pour l'examen du véhicule ne sera fixé par la DEAL/DREAL/DRIEAT qu'après présentation d'un dossier complet et dûment renseigné selon les indications ci-dessus.*

*Après examen du dossier, la DEAL/DREAL/DRIEAT pourra, si nécessaire, demander des pièces complémentaires.*

**Annexe 1**  
**DEMANDE DE CERTIFICAT D'AGREMENT**

**Motif :**

**Demandeur :**

*(nom, prénom ou raison sociale)*

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

**Véhicule <sup>(1)</sup>** immatriculation :

n° de série :

**Citerne <sup>(1)</sup>** marque :

type :

n° de série :

code citerne ou liste des matières :

Dans le cas d'un changement de propriétaire <sup>(1)</sup> :

Nom, prénom ou raison sociale de l'ancien propriétaire :

Adresse :

téléphone :

**Le soussigné**

- certifie que le véhicule ou le véhicule-citerne<sup>(2)</sup> n'a subi aucune transformation depuis son achat
- certifie que la citerne n'a subi aucune réparation depuis son achat
- déclare que la citerne a été réparée – transformée
- déclare que l'équipement du véhicule a été transformé

Liste des transformations :

- demande un certificat d'agrément établi au nom du demandeur pour le matériel visé ci-dessus et pour le transport des marchandises dangereuses
- Désignation du véhicule selon le 9.1.1.2 de l'ADR :

EX/II       EX/III       AT       FL       MEMU

Fait à

le

(nom, qualité du signataire et cachet)

(1) rayer les mentions inutiles.

(2) Véhicule citerne : couvre les véhicules à citernes fixes ou démontable et les véhicules-batterie